

consommer. Son pere s'est adressé au Roi, pour le supplier d'interposer son autorité & d'annuler ce contrat : S. M., après s'être fait instruire des circonstances de cette affaire, a daigné non-seulement remplir ses vœux, mais étendre sa bienfaisance à tous ses sujets. Pour empêcher à l'avenir de pareils actes, qui sont toujours l'effet de la séduction, si puissante à cet âge sur la foiblesse, & dont la répétition peut inquiéter les peres & les détourner de faire élever leurs enfans dans les colleges, où, malgré les soins & la vigilance des maîtres, ils courent un si grand péril, elle a déclaré que tous les élèves, confiés à ces maisons d'éducation, sont sous sa protection immédiate, & qu'aucun ne pourra contracter de mariage, ni s'engager même à le contracter dans un autre tems, sans sa permission royale, comme cela se pratique à l'égard des militaires, sous des peines qu'elle se réserve de prononcer, en cas de défobéissance, contre tous ceux qui auront eu part directement ou indirectement à ces transactions.

On parle beaucoup d'un nouveau soulèvement qui doit avoir eu lieu dans la Nouvelle-Espagne, particulièrement au Mexique. Il y a déjà quelques jours que la cour en a reçu la nouvelle ; mais il n'en transpire aucune particularité. La frégate qui l'a apportée, attend à Cadix les ordres du Roi sur les mesures à prendre pour supprimer ces mouvemens.